

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 53/24
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 96'250.— pour l'installation
et le remplacement de stores dans les bâtiments scolaires
sur le site de l'Ochette.**

Délégué municipal : Roger MULLER, r.muller@moudon.ch, 079/296.49.27

Adopté par la Municipalité le 29 janvier 2024

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 12 mars 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Depuis plusieurs années, des réparations et des remplacements de stores doivent être effectués régulièrement dans le collège secondaire de l'Ochette. Ces interventions se font généralement dans l'urgence et occasionnent des frais importants imputés au budget de fonctionnement. Cette usure de matériel n'est pas une surprise, le bâtiment concerné ayant été construit début des années 1970.



Stores extérieurs, collège de l'Ochette

De plus, deux salles de cours du bâtiment secondaire de l'Ochette ne bénéficient pas de stores. Il s'agit de la salle d'étude qui a été créée après la construction de l'immeuble et la salle des travaux manuels pour le bois. Ces locaux souffrent régulièrement de surchauffe durant les mois d'été. Il faut donc pallier ce phénomène.



Salle d'étude



Salle de travaux manuels

Il s'agit également d'équiper le collège de la Charmille avec des stores d'assombrissement permettant une utilisation optimale des nouveaux tableaux numériques installés cet été.

2. Travaux projetés

Un inventaire des travaux nécessaires a été effectué afin d'établir des devis par plusieurs entreprises pour le remplacement des stores et des moteurs endommagés.

Une offre a été demandée pour les salles de travaux manuels et d'étude, ainsi que pour le collège de la Charmille. Des nouvelles lignes électriques devront être tirées pour l'installation des stores dans les locaux de travaux manuels et d'étude.

Coûts des travaux

Le tableau ci-après regroupe le coût des travaux :

Objet	CHF (TTC)
Collège de la Charmille (stores d'assombrissement)	17'000.-
Collège secondaire Ochette (remplacement de stores et moteurs)	52'000.-
Stores salle d'étude (nouveau)	4'000.-
Installation électrique salle d'étude	2'600.-
Stores salle de travaux manuels (nouveau)	10'000.-
Installation électrique salle des travaux manuels	1'650.-
Divers et augmentation conjoncturelle	9'000.-
TOTAL (TTC) CHF	96'250.-

3. Incidences financières

Avec l'introduction des nouvelles normes comptables, les durées d'amortissement déterminées par type d'investissement doivent être appliquées. Pour ce préavis, cela représente un investissement de CHF 96'250.— et un amortissement en 10 ans, soit CHF 9'630.—.

Il est estimé que 20% du coût des travaux sera autofinancé et que le solde sera couvert par l'emprunt.

Coût total des travaux	CHF 96'250.00
Autofinancement 20%	CHF 19'250.00
Fonds étranger (emprunt) 80%	CHF 77'000.00

Les intérêts (hypothèse 2.5%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 1'930.— la première année. En outre, il est escompté une économie substantielle sur les frais d'entretien et de réparation actuel des stores de l'ordre de CHF 10'000.— par année.

L'économie réalisée annuellement, sans compter les amortissements, devrait donc s'élever à environ CHF 8'070.—.

4. Aspects du développement durable

Les travaux proposés permettront de maintenir nos infrastructures scolaires en bon état pour le confort des élèves et des enseignants. Les stores jouent un rôle prépondérant dans la gestion de la chaleur et de l'éblouissement à l'intérieur des classes lors des épisodes caniculaires qui sont de plus en plus fréquents. Pour atteindre ce but et contrer la chaleur, la pose de stores de façade et d'assombrissement est la solution la plus écologique et économique.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 53/24 ;
 - ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet et celui de la COGEFIN ;
 - attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 96'250.- TTC, dont à déduire les éventuelles subventions et participations de tiers,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique : Le secrétaire :

C.PICO  
A. IMERI